



**Compte Rendu du Conseil Communautaire  
du 26 avril 2014 à 9h30**

Etaient présents :

Messieurs Bordes Alexandre, Dachary Jérôme, Lamote Jean Baptiste, Diribarne Lionel, Larrodé Pascal, Laporte Jean-François, Dallemagne Michel, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Duhalde Christophe, Bussiron Yves, Pouyanne Raymond, Pecastaings Philippe, Pons Yves, Saïbi Morad.

Mesdames, Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Altuna Claudine.

Excusé(e)s : Diribarne Jean Paul, Dachary Sabine, Berlan Simone, Aimé Thierry.

Pouvoirs : Diribarne Jean Paul à Maïder Béhotéguy, Berlan Simone à Montero Bernard, Aimé Thierry à Pouyanné Raymond

Assistaient également :

Margueritte Florence, Prat Mathias, Administration de la Communauté de Communes.

---

**Ordre du jour :**

1-Budget Général, Budget Ordures Ménagères, Budget de l'office de Tourisme :

- Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2013
- Présentation des budgets prévisionnels 2014
- 

2-Fiscalité 2014

3-Délégations aux Vices Présidents

4-Patrimoine et Tourisme :

- Convention de partenariat patrimonial à signer avec le Conseil Général
- Château de Guiche : consultation pour des fouilles archéologiques

5-Marchés Publics :

- Elaboration des cahiers des charges et lancement des consultations relatives à la restauration scolaire et au tri sélectif.

6-Ressources Humaines :

- Création d'un poste d'animateur, Directeur Adjoint de l'Accueil de Loisirs,
- Création de deux postes d'agents saisonniers pour l'Office de Tourisme,
- Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif en poste de Rédacteur Territorial et d'un poste de Secrétaire de Mairie en poste d'Attaché Territorial.

7-Questions Diverses

---

## **Préalables – Ouverture de la séance**

Mr Bordes accueille et souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire au Gîte Jacquaire d'Arancou.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour et explique le déroulement de la séance.

Muriel Houet est désignée secrétaire de séance.

### **1 – Budget Général, Budget Ordures Ménagères, Budget de l'office de Tourisme :**

- **Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2013**
- **Présentation des budgets prévisionnels 2014**

#### **Compte administratif 2013 Budget Office de Tourisme**

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat reporté	0 €	0 €
Recettes	65 094, 07 €	0 €
Dépenses	65 094, 07 €	0 €
Résultat de l'exercice	0 €	0 €
Résultat de clôture	0 €	0 €

#### **Compte Administratif 2013 Budget Ordures Ménagères**

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat reporté	0 €	- 79 411,58 €
Recettes	528 427,61 €	88 055,83 €
Dépenses	474 136,43 €	24 001,88 €
Résultat de l'exercice	54 291,18 €	64 053,95 €
Résultat de clôture	54 291,18 €	- 15 357,63 €

#### **Compte Administratif 2013 Budget Général**

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Résultat reporté	0 €	- 268 343,68€
Recettes	1 993 283,10 €	481 878,53 €
Dépenses	1 564 407,56 €	489 021,82 €
Résultat de l'exercice	428 875,54 €	- 7 143,29€
Résultat de clôture	428 875,54 €	- 275 486,97 €

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de fonctionnement**

<b>Comptes Administratifs</b>	<b>Montant</b>	<b>Affectation</b>	
		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Budget Office de Tourisme	0 €	0,00 €	0,00 €
Budget Ordures Ménagères	54 291,18 €	0,00 €	54 291,18 €
Budget Général	428 875,54 €	0,00 €	428 875,54 €

Approbation du Conseil Communautaire à l'unanimité.

### **Approbations des Comptes de Gestion 2013 dressés par le trésorier**

Les comptes de gestion sont dressés par le percepteur, ils détaillent l'ensemble des opérations comptables de l'année 2013. Ils seront présentés pour contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

### **Présentation des budgets prévisionnels 2014**

<b>Budgets 2014</b>	<b>Section</b>	<b>Recette/Dépense</b>	<b>Vote</b>
Budget Office de Tourisme	Fonctionnement	81 273,77 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	0 €	
Budget Ordures Ménagères	Fonctionnement	479 284,79 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	65 225,20 €	
Budget Général	Fonctionnement	1 984 593,40 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
	Investissement	1 409 351,91 €	

### **\*Budget Office de Tourisme – Présentation Jean Baptiste Lamote**

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

#### Dépenses de fonctionnement :

La masse salariale prévue pour 2014 est plus importante qu'en 2013 du fait de la prévision des crédits sur toute l'année pour le poste de direction de l'Office de Tourisme.

Augmentation des crédits relatifs aux animations liées au château de Bidache : fauconnerie et circuit routier en partenariat avec le Pays d'Orthe.

Les crédits de communication augmentent de 800 €, toutefois la prestation du Totem de l'info est en forte baisse car beaucoup de prospectus étaient jetés.

Des crédits sont prévus pour la maintenance du site internet à hauteur de 600 €.

Les aides aux associations pour les animations sont maintenues au même montant.

Les cotisations augmentent et concernent notamment le Comité Départemental du Tourisme, l'adhésion à la Route Historique des Châteaux et Synergie.

## Recettes de fonctionnement :

Augmentation prévisionnelle des produits des ventes et des encarts publicitaires.

Disparition des recettes liées au transfert de l'association Office de Tourisme à la Communauté de Communes, en conséquence augmentation de la participation financière de la collectivité.

Le budget prévisionnel 2014 de l'Office de Tourisme est adopté à l'unanimité.

## **\*Budget Ordures Ménagères - Présentation Yves Bussiron**

### **Section de Fonctionnement**

#### Dépenses:

Les dépenses de carburants et de fournitures d'entretien restent stables entre 2013 et 2014.

Concernant les contrats de prestation de service, Mr Bussiron explique que le syndicat mixte BIL TA GARBI a modifié sa méthode de facturation. A compter de 2014, le syndicat fera la compensation entre les dépenses et les recettes issues de la valorisation des déchets apportés en déchetterie. La Communauté de Communes verse au syndicat une participation par tonnes de déchets produits sur le territoire. Celle-ci comprend désormais aussi la contribution de la Communauté de Communes relative au fonctionnement du syndicat.

Mr Bussiron précise par ailleurs que le coût de la TGAP (Taxe Générale sur les activités Polluantes perçue par l'Etat) est d'environ 30 €/tonne et qu'elle correspond à 1/3 du coût des ordures ménagères. Or on constate beaucoup de matériaux déposés par la population dans les bacs destinés aux ordures ménagères résiduelles alors qu'ils devraient être portés en déchetterie. Cette situation pèse sur la TGAP.

Mr Saibi demande s'il existe une plaquette de communication sur le tri sélectif. Celle-ci existe, il sera demandé à l'Ambassadrice du Tri de reprendre contact avec les communes pour diffuser cette communication.

Mme Houet demande s'il est possible d'organiser un ramassage des encombrants. Mme la Présidente explique que cette demande existe de manière ponctuelle et émane la plupart du temps de personnes âgées. Elle considère que c'est plutôt aux communes d'apporter ce service à la population.

Mr Dallemane propose d'étudier pendant ce nouveau mandat le meilleur système de ramassage des déchets afin de l'optimiser : bacs individuels, fermeture à clé, etc.....

Les dépenses liées aux prestations de service concernent aussi le ramassage du tri sélectif (verre, emballages plastiques et papier).

Les dépenses du matériel roulant concernent en majorité la Benne à Ordures Ménagères (BOM). Les travaux prévus en 2013 pour la mise en état du système hydraulique de la BOM ont été réalisés début 2014, les crédits sont donc décalés.

Les crédits relatifs au remboursement du budget général concernent les salaires des agents ainsi qu'une mission pour la sécurisation des déchetteries et leur signalétique.

### Recettes :

Elles sont constituées en majorité des impôts :

-Redevance versée par le Lac de Sames en baisse car des parcelles sont vendues par le propriétaire à des particuliers. Ceux ci deviennent en conséquence assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

-TEOM : il est proposé de maintenir le taux de 2013, soit 11,83 %. Les recettes fiscales sont toutefois en hausse compte tenu de l'augmentation des bases prévisionnelles.

Les produits des services d'exploitation proviennent de la valorisation du tri sélectif et sont versés par le syndicat mixte Bil Ta Garbi. Elle sera donc à partir de 2014 ; comme précisé précédemment, incluse dans la facture générale présentée mensuellement.

Il est proposé d'affecter en totalité l'excédent prévisionnel de fonctionnement à la section d'Investissement.

### **Section d'Investissement**

#### Dépenses :

Le remboursement en capital de l'emprunt pour l'achat de la BOM augmente en 2014, il s'agit de l'avant dernière annuité.

Prévision d'achats de matériels divers :

-bacs ordures ménagères, roues, couvercles

-karcher, rabot

-verres réutilisables pour les fêtes

Matériel de transport : prévision de l'achat d'un fourgon d'occasion pour remplacer l'actuel, ainsi que d'un attelage et d'une remorque. Cet investissement sera financé par le budget ordures ménagères et le budget général compte tenu de l'utilisation de celui-ci par tous les services de la Communauté de Communes

M Pécastaing ajoute que pour que l'inventaire soit correct, la dépense doit être affectée sur un budget, l'autre budget participant via le remboursement à la collectivité de rattachement

Aménagement des déchetteries en termes de sécurité et de signalétique.

Mr Duhalde interroge le Conseil Communautaire sur la réhabilitation des décharges.

A la demande de la Préfecture et du Conseil Général, la Communauté de Communes a été contrainte de prévoir un programme de réhabilitation de 4 décharges sauvages sur les communes de Bardos, Bidache, Guiche et Came. Seule celle de Guiche a été financée par l'ADEME et le Conseil Général, les deux autres uniquement par le Conseil Général. Le Conseil Communautaire a choisi de réaliser Came en dernier car elle n'était pas prioritaire, mais la plus chère compte tenu du problème d'accessibilité du foncier. De plus, les financeurs s'étant désengagés, le budget Ordures Ménagères avait un déficit d'investissement important qu'il convenait de réduire en vue de réinvestir plus tard mais sereinement. La décharge de Came reste donc à réhabiliter, le dossier pourra être mis à la disposition des élus de cette commune.

### Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent de fonctionnement de 2013, du FCTVA, du virement de la section de fonctionnement.

On constate une baisse notable du déficit de cette section.

Le budget prévisionnel 2014 des Ordures Ménagères est adopté à l'unanimité.

## **\*Budget Général - Présentation Alexandre Bordes**

### **Section de Fonctionnement**

#### Dépenses:

Mr Bordes présente l'évolution des charges à caractère général, notamment : énergie et électricité, combustibles, alimentation, fournitures de petit équipement.

Le compte 611, prestations de services, est le compte le plus important, il concerne essentiellement le contrat passé pour la restauration scolaire. Celui-ci arrive à échéance au 31 août 2014, une consultation va être lancée afin d'attribuer de nouveau ce marché.

Mme Houet demande si une provision est prévue pour le règlement de la facture de chauffage des locaux de la Communauté de Communes à la commune de Bidache. La Communauté de Communes est en attente du montant exact de cette dette qui doit être produite par La Poste.

Provision au compte 617 d'une prestation d'étude pour le transfert de la compétence AEP.

Les comptes 6236, catalogues et imprimés, et 6256, missions, concernent essentiellement le Pays d'accueil Touristique.

Compte 62875, participation au fonctionnement de la piscine de Bidache pendant la période scolaire.

Compte 62878, il s'agit des frais de portage émis par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) pour l'acquisition d'une partie des terrains de la ZAC de Came. Le taux passe à compter de 2014 de 3 % à 1 %. Contact sera repris avec la SAFER pour élaborer des contrats de bail à location avec les utilisateurs des terrains rétrocédés par L'EPFL à la Communauté de Communes, à l'instar de ceux qui existaient entre la SAFER et l'EPFL.

Pour les charges de personnel, Mr Bordes fait remarquer qu'il n'y a plus de dépenses relatives à du personnel extérieur, Mme Rauzier étant à temps complet sur la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013.

L'augmentation des charges de personnel correspond à une montée en puissance de la collectivité et à des transferts de compétence. Ces charges représentent 54 % des dépenses réalisées en 2013 auxquelles il faut déduire la participation des autres budgets de la collectivité : ordures ménagères, office de tourisme, Centre Intercommunal d'Action Sociale (cf compte 7488 en recettes de fonctionnement). Les charges de personnel représentent donc 43 % des dépenses de fonctionnement réalisées en 2013.

Atténuations de produit, compte 73921, il s'agit du remboursement d'une partie de la Fiscalité Professionnelle de Zone à la commune de Came. Le montant sera divisé en 2 en 2014 après entente avec la commune, ce reversement n'ayant pas de caractère obligatoire ; et sera supprimé en 2015.

#### Autres charges de gestion courante :

Compte 6554, contributions aux organismes de regroupement suivant : SCOT, Conseil Elus, APGL service administratif, MOPA (PAT), BULZA, SAGE.

Comptes 657362 et 657363, reversement du Budget Général au Budget de l'Office de Tourisme et au Budget Général du CIAS.

Compte 6574, subvention de fonctionnement aux associations.

Mme la Présidente propose de voter une enveloppe globale qui correspond à l'ensemble des demandes reçues, puis de faire une étude particulière de chaque dossier pour attribuer les subventions. Mme la Présidente donne ensuite la parole à Lionel Diribarne pour présenter le festival Xarnagu Eguna qui se déroule du 29 avril au 3 mai 2014.

Mr Pouyanné estime que toutes les associations devrait pouvoir présenter leur projet en Conseil Communautaire et pas seulement le « Xarnagu Eguna ».

Mr Pouyanné et Mr Montero souhaitent plus de transparence et de coordination sur les demandes de subvention entre le niveau communautaire et communal.

Compte 678, Autres charges exceptionnelles, dépenses 2014 prise en charge de la franchise dans le cadre du vandalisme d'un véhicule

#### Recettes :

Elles proviennent en partie de la fiscalité. Mr Bordes indique que le bureau a écarté une augmentation qui ne concernerait que les entreprises implantées sur la ZAC de Came. Il est donc proposé au Conseil Communautaire que les taux évoluent de la même manière pour les ménages et les entreprises. Trois hypothèses sont proposées au Conseil Communautaire :

-pas d'augmentation,

-une augmentation de 0,8 % de tous les taux calée sur l'inflation,

-une augmentation de 1 %. Cette dernière hypothèse est abandonnée car elle est quasiment similaire à une augmentation de 0,8 %.

Le Conseil Communautaire décide de procéder à une augmentation générale des taux de 0,8 %.

Mr Bordes rappelle la difficulté de la Communauté de Communes due aux bases différentes de chaque commune de l'intercommunalité. Cette difficulté pèse essentiellement sur les ménages et notamment sur la TEOM.

#### **Section d'Investissement**

Les projets à financer pour l'année 2014 :

\*ZAC de Came :

-dernier remboursement de l'avance remboursable faite par le département pour l'acquisition de terrains,

-paiement d'1/5<sup>ème</sup> du coût d'acquisition de terrains par l'EPFL,

-poursuite des études préalables en cours avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) et SCE pour la partie assainissement

-inscription de crédits pour des travaux d'assainissement en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

\*Aménagement des locaux de la Communauté de Communes dont le permis de construire est en cours d'instruction

\*Travaux de sécurisation du Château de Guiche et travaux de valorisation pour le Château de Bidache

\*Renouvellement du parc informatique

\*Achat du minibus de l'Accueil de Loisirs, achat d'un fourgon avec attelage et remorque pour les services techniques

\*Aménagement de l'Office de Tourisme

\*Restauration scolaire : travaux pour le passage au tarif électrique jaune

\*Pôle Enfance : logo de la façade, divers matériels (bac plonge, machine à vapeur, chariot de nettoyage, interphone)

Des subventions à l'attention de propriétaires privées sont prévues dans le cadre du programme PIG HOME 64 qui consiste en l'octroi d'aides publiques pour la rénovation de l'habitat et pour lequel la Communauté de Communes est partie prenante aux côtés du Conseil Général. Une information sera de nouveau diffusée auprès des communes.

Le Budget Général prévisionnel 2014 est adopté à l'unanimité.

## 2 – Fiscalité 2014

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter les taux de l'ensemble de la fiscalité de 0,8 % chacun, conformément à la hausse de l'inflation, pour l'année 2014.

Taxe	Taux 2013	Taux 2014	Bases prévisionnelles 2014	Produit 2014 en €
Taxe d'habitation	4,40	4,44	5 428 000	241 003
Taxe foncière bâtie	1,23	1,24	4 740 000	58 776
Taxe foncière non bâtie	5,98	6,03	403 900	24 355
Cotisation Foncière des Entreprises	2,47	2,49	1 412 000	35 159
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	23,42	23,61	1 055 000	249 086
<b>TOTAL</b>				<b>608 379 €</b>

Le produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui est directement prélevé par l'Etat et reversé par lui aux collectivités s'élèvera en 2014 à 99 588 €.

Le montant des Allocations compensatrices est fixé pour 2014 à 4 968 €.

Le montant de la péréquation s'élève à 94 965 € en provenance de l'Etat, 46 747 € en provenance du Département.

## 3 – Délégations aux Vices Présidents

Mme la Présidente a proposé aux Vices Présidents les délégations suivantes :

\*Finances et ZAC de Came : Alexandre Bordes

\*Environnement et gestion des déchets : Yves Bussion

\*Petite enfance, enfance et jeunesse : Pascal Larrodé

\*Valorisation du patrimoine et vie associative : Yves Pons

\*Bâtiments intercommunaux : Michel Dallemane

\*Appui aux entreprises et artisans du territoire (hors ZAC de Came) : Simone Berlan

Le projet de la ZAC de Came et du transfert de la compétence eau potable sera directement suivi par le bureau.

## 4 – Patrimoine et Tourisme :

### - Convention de partenariat patrimonial à signer avec le Conseil Général

Suite à l'étude du cabinet Mérimée sur la valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche, et dans la continuité des travaux engagés depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a élaboré un projet quadriennal de valorisation, d'entretien et de travaux pour les années 2014 – 2015 – 2016 – 2017. Ce projet, mené en partenariat avec le Conseil général, aboutit à la signature d'une convention spécifique aux édifices classés au titre des Monuments Historiques, ci-jointe.



Il a associé les associations locales afin de l'enrichir et d'aboutir à une véritable programmation patrimoniale et culturelle. Ainsi, les associations identifiées comme partenaires privilégiées de la valorisation des châteaux de Guiche et de Bidache sont les suivantes :

- Mosaique,
- Bidache Culture
- Jardins et châteaux en Pays de Bidache.

Les associations feront une demande spécifique déposée sous forme du formulaire CERFA N°12156\*03 déposé avant le 15 février de l'année de l'action.

Le projet initial, présenté en conseil communautaire en octobre dernier, a été depuis revu par le Conseil général sur la période, 2014 à 2017 au lieu de 2013 à 2016, et sur les aspects financiers : la collectivité ne recevra pas de subvention pour le programme d'animation des châteaux. Au vu de ces nouveaux éléments, le Conseil Communautaire est appelé à re-délibérer.

La convention porte sur les actions et les éléments budgétaires suivants :

Montants des opérations retenues	Dépenses prévisionnelles	Taux d'intervention départemental maximum	Montant maximum de l'aide financière
<b>EN INVESTISSEMENT :</b>			
<b>programme de restauration retenu par l'Etat (DRAC)</b>	<b>815 000 €</b>	<b>30%</b>	<b>244 500 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> campagne château de Bidache</b>			
Finition de la mise en sécurité et l'accessibilité au donjon, 3 <sup>ème</sup> tranche	175 000 €	30%	52 500 €
<b>3<sup>ème</sup> campagne pour le château de Guiche</b>			
Travaux de stabilisation des arases et des murs dont la consolidation du mur Nord	640 000 €	30%	192 000 €
<b><i>Pour mémoire, opération retenue sous conditions dans le cadre du contrat territorial 2013-2016 :</i></b> Aménagement des abords du château de Bidache	103 000 €	40%	41 200 €
<b>EN FONCTIONNEMENT :</b>	<b>32 000 €</b>	<b>40%</b>	<b>12 800 €</b>
<b>entretien</b>			
- subventionnable :	32 000 €	40%	12 800 €
- non subventionnable : courant réalisé en régie :	20 000€	0%	0 €
<b>mise en tourisme patrimonial</b>			
sous maîtrise d'ouvrage communale :	0€	0 %	0 €
sous maîtrise d'ouvrage associative* :	Non connu à ce jour		

Le Conseil Communautaire valide le projet et le plan de financement, et autorise Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires pour la signature de la convention de partenariat patrimonial pour la restauration, l'entretien et la valorisation des châteaux de Bidache et de Guiche pour les années 2014 à 2017 et de l'avenant 2014.

**- Château de Guiche : consultation pour des fouilles archéologiques**

Madame la Présidente indique que, suite au dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour le château de Guiche, un arrêté préfectoral (n°SF.14.025 du 4 mars 2014) est arrivé à la Communauté de Communes. Il décide de la mise en œuvre d'une opération visant à assurer la sauvegarde par l'étude de ces vestiges et établissant le contenu des prescriptions scientifiques et techniques afférentes.

Ainsi une fouille archéologique sera réalisée en accompagnement des aménagements, ouvrages et travaux portant sur le château de Guiche. Elle a été budgétisée par l'architecte dans l'avant-projet définitif et entre par conséquent dans le budget prévu par délibération du 21/10/2013 pour les travaux du château.

Pour ce faire, la Communauté de Communes doit lancer une consultation pour désigner soit l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), soit un opérateur titulaire de l'agrément prévu au code du patrimoine, avec une spécificité Moyen-âge, et de préférence une spécificité complémentaire Archéologie du bâti ou Archéologie des élévations. La liste nous a été fournie par la DRAC et le cahier des charges est annexé à l'arrêté préfectoral.

Le Conseil Communautaire :

- Autorise Mme la Présidente à lancer la consultation pour des fouilles archéologiques.
- Autorise Mme la Présidente à signer le contrat entre les deux parties et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement de ce projet.

## **5 – Marchés Publics : Elaboration des cahiers des charges et lancement des consultations relatives à la restauration scolaire et au tri sélectif.**

-L'ensemble de ces marchés arrivant à terme, le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à lancer les consultations nécessaires et à engager toutes les démarches administratives nécessaires au lancement de ces marchés en procédure adaptée : élaboration des cahiers des charges, lancement des publicités, réceptions des offres.

## **6 –Ressources Humaines :**

- **Création d'un poste d'animateur, Directeur Adjoint de l'Accueil de Loisirs,**
- **Création de deux postes d'agents saisonniers pour l'Office de Tourisme,**
- **Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif en poste de Rédacteur Territorial et d'un poste de Secrétaire de Mairie en poste d'Attaché Territorial.**

Le Conseil Communautaire autorise la création et transformation de ces postes.

Mme la Présidente précise que les agents sont déjà en poste et que les crédits ont été prévus dans les charges de personnel de l'exercice 2014.

## **7 – Questions Diverses**

Mme Houet et Mme Berlan sont désignées par le Conseil Communautaire pour faire partie de la Commission d'attribution des places en crèche.

Le Prochain Conseil Communautaire aura lieu le lundi 26 mai 2014 à 19H00 à la mairie de Came

**La séance est levée à 12h30.**